

L'ENNEMI REDOUBLE D'EFFORTS pour enfoncer le front italien sur le plateau des Sept Communes

Nos Alliés résistent énergiquement

Rome, 7 Décembre. — (Commandement suprême). — La bataille continue sans interruption sur le plateau d'Asiago. Pendant la nuit du 5 au 6 et dans la matinée d'hier, le repli de nos troupes du saillant de Meletta sur la ligne de défense plus arrière s'est accompli sous la protection de l'artillerie qui a entravé l'avance des masses adverses. Un détachement d'infanterie ennemie qui tentait de descendre dans le val Frenzela a été atteint par les rafales de nos mitrailleuses et a dû se replier en désordre.

Dans l'après-midi, après une violente préparation de feux étendue depuis le nord de la vallée de Ronchi jusqu'au mont Kabaria, l'adversaire a tenté, avec de nombreuses forces, d'enfoncer notre ligne au sud de Gallio. La tentative ennemie a échoué, grâce à la bravoure de la 4^e brigade de bersagliers (14^e et 20^e régiments) qui, ayant affronté l'adversaire au mont Sisemol, l'a engagé dans une lutte acharnée qui a duré douze heures, donnant ainsi le temps à notre ligne de se souder régulièrement aussi sur ce point.

Après six tentatives rejetées par nos contre-attaques, l'ennemi décimé a dû arrêter son avance sur le mont Sisemol. Sur le reste du front, à part l'activité ordinaire des deux artilleries qui s'est accentuée à certains endroits, il n'y a pas eu d'actions combattives.

Dans l'après-midi du 5, deux avions ennemis, dont un au cours d'un combat aérien, ont été abattus par les Français.

Il ne faut pas se dissimuler que la situation, mauvaise depuis longtemps sur le front italien, ne s'améliore pas. Malgré toute la vaillance qu'elles ont montrée, les forces italiennes qui occupaient au nord-est d'Asiago le massif de Meletta en ont été refoulées. Une partie même de ces forces a été tournée et a dû mettre bas les armes.

Le communiqué autrichien, plus catégorique que la note publiée à Rome le 6 décembre, résume la situation en disant que tout le terrain au nord de la gorge de la Frenzela a été pris. Le progrès de l'ennemi n'est pas très considérable et les hauteurs sud de la gorge de la Frenzela que tenaient maintenant les Italiens sont précisément celles dont le mont Sisemol, où ils sont établis depuis longtemps, forme l'appui de gauche, à l'est d'Asiago. L'intérêt de la question est moins dans l'abandon du massif de Meletta que dans la façon dont la nouvelle ligne au sud de la Frenzela se relie avec celle entre Brenta et Piave. S'il fallait prendre l'indication de l'état-major autrichien dans le sens le plus absolu, les Italiens auraient reculé dans la vallée de la Brenta jusqu'à Valstagna, puisque c'est

à Valstagna que le val Frenzela se termine et aboutit à la Brenta. Or, Valstagna est à 5 kilomètres au sud du barrage de San Marino, et la note italienne dit qu'une tentative faite pour dépasser ce barrage a été repoussée. Nous devons donc conclure, jusqu'à nouvel informé, que les Italiens restent toujours maîtres du massif à l'est de Foza, entre cette localité et San Marino, et que l'ennemi ne dépasse guère la route de Gallio à Foza qui, plus au nord-est, entoure le Meletta.

Au point de vue du débordement de la ligne de la Piave et de l'arrivée de l'ennemi en plaine au revers de cette ligne, la situation de ce côté, malgré le nouveau succès autrichien, demeure moins précaire que dans la région du débouché de la Piave, entre Pederobba et Vidor. Là, il ne reste pas de place pour un recul, et tout est à la merci d'un succès de l'ennemi sur la crête du Grappa au mont Tomba. Ce succès définitif, jusqu'ici les Italiens ne l'ont pas permis. Nous souhaitons qu'ils puissent toujours tenir, du moment que la décision a été prise de garder la ligne de la Piave au lieu de gagner celle de l'Adige.

Général BERTHAUT.

LA PROCÉDURE pour la Haute-Cour votée par le Sénat

Le Sénat a discuté hier et adopté les conclusions du rapport de M. Pérès qui instituent la procédure à suivre pour poursuivre l'instruction devant la Haute-Cour. M. Simonet a d'abord défendu son contre-projet dans lequel il voudrait que l'accusation fût soutenue par la chambre et non par un magistrat de la Cour de cassation.

M. Pérès s'élève contre le projet de M. Simonet en ce qui concerne la désignation du ministère public par la chambre, accusatrice. M. Simonet, dit-il, voudrait que l'accusation fût un homme politique imprégné des passions de l'autre assemblée, la commission a jugé qu'il vaudrait mieux avoir recours à un haut magistrat indépendant qui pourra requérir en toute son intégrité au nom de la loi.

M. Simonet aurait enfin voulu que la Haute-Cour, à défaut de la Chambre, procédât à l'instruction des affaires renvoyées à son examen ; la commission n'y pouvait consentir, chaque assemblée doit rester dans son rôle.

Pour M. Henry Chéron, aucune juridiction régulière ne peut être créée d'un fait criminel sans l'intervention du juge d'instruction, puis d'une chambre d'accusation ; telle est la thèse qu'il développe. Après avoir remercié M. Henry Chéron de ses déclarations, M. Pérès, rapporteur, déclare une fois de plus qu'il faut que le Sénat adopte le texte complet qui donne toutes les garanties nécessaires. D'ailleurs, la Haute-Assemblée a le pouvoir d'ordonner non pas une nouvelle instruction, mais un supplément d'information et sa conscience sera ainsi parfaitement éclaircie.

Enfin, le Sénat passe à la discussion des articles.

A l'article 9 le rapporteur propose un texte supplémentaire important, stipulant qu'« en cas de complicité ou de faits connexes » il sera sursis à statuer jusqu'à ce qu'une instruction nouvelle ait été faite conformément aux règles prévues par la loi de 1893.

Après rejet d'un amendement de M. Dominique Delahaye et diverses observations formulées par M. Lemaire, les articles sont adoptés et l'ensemble du projet de loi est voté par 226 voix contre 1.

La demande de poursuites contre M. Charles Humbert

On a distribué hier aux sénateurs la demande en autorisation de poursuivre un membre du Sénat, déposée par M. Louis Noll, garde des Sceaux, à la requête du procureur général. Le magistrat déclare avoir exposé toutes les tractations effectuées par Lenoir et Desouches dans l'affaire du Journal, tractations qui ont été l'occasion d'une inculpation dirigée contre ce-ci d'un chef de commerce avec l'ennemi, avoir été amené par suite de renseignements recueillis à penser que des manœuvres recouraient des présomptions de culpabilité à raison du rôle joué par M. Charles Humbert.

Le procureur général conclut : Il convient d'ailleurs d'observer que si M. Charles Humbert est retenu dans la poursuite actuellement dirigée contre Lenoir et Desouches, la justice militaire aura de son côté à rechercher s'il n'a pas eu également connaissance de l'origine des fonds touchés par lui des mains de Bolo.

Une évidente analogie existe en effet entre l'affaire Lenoir-Desouches et l'affaire Bolo. Elles apparaissent comme les phases successives de manœuvres tendant au même but : la mainmise par l'Allemagne sur un grand journal français.

La commission a pris connaissance des pièces émanant du procureur général, ainsi que d'une lettre de M. Charles Humbert, dans laquelle le sénateur de la Meuse s'associe à la demande du gouvernement, sous réserve, après le dépôt du rapport de la commission, de formuler auprès de ses collègues des explications complémentaires. Le rapport sera déposé au cours de la prochaine séance. Le rapporteur, M. Milliard, compte avoir terminé demain ce rapport.

L'affaire Lenoir-Humbert

D'autre part, les conclusions du rapport de la Commission chargée d'examiner la demande de poursuites de M. Lenoir contre le sénateur Charles Humbert ont été adoptées, hier, par le Sénat.

LA CARTE DE PAIN sera établie pour Paris et la Seine

La carte de pain va être instituée dans les communes du département de la Seine. Nous avons demandé à M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal, où en était la question.

D'une conversation que je viens d'avoir avec le préfet de la Seine, nous a répondu le président du Conseil municipal, il résulte que toutes les communes du département, et par conséquent Paris, sont éligibles de la question par l'administration préfectorale. On nous demandera notre avis. Quel sera-t-il ? Il est probable que des modifications seront demandées aux chiffres du rationnement, notamment en ce qui concerne les enfants.

Des nombreux conseillers auxquels nous nous sommes adressés relativement au même sujet tous sont favorables à la carte, et beaucoup regrettent qu'elle n'ait pas été appliquée plus tôt, mais tous également discutent la classification qui leur paraît difficile à établir. La « situation modeste » ou « très modeste » n'est pas un critérium, à leur avis ; certains ne comprennent pas qu'un vieillard puisse avoir plus de pain qu'un enfant en pleine croissance.

Il est probable que la question viendra devant le Conseil municipal la semaine prochaine.

La nouvelle ration de pain est-elle suffisante ? Non ! déclare le professeur Desgrez

Le docteur Desgrez, professeur de chimie biologique à la Faculté de médecine de Paris, a bien voulu se distraire de ses nombreuses occupations professionnelles pour nous faire les déclarations suivantes au sujet de la ration de pain établie par le ministre du Ravitaillement :

— Quand on me demande, dit-il, si la ration de pain sera suffisante, je réponds :

« Que mangez-vous ? »
Toute la question est là. Il est évident que quiconque peut manger à son repas du poisson, de la viande, des lentilles ou des pommes de terre (c'est le menu habituel des gens aisés), peut et doit se contenter de deux cents grammes de pain.

« Mais comment conseiller aux personnes peussées ou gagnant modestement leur vie, de remplacer la quantité de pain qui va leur manquer, même par un fromage de Gruyère, des féculeux ou des farineux ? Recommandation inutile, n'est-ce pas ? En raison même des prix exorbitants qu'ont atteints ces denrées de première nécessité.

Pour combler, par conséquent, le déficit physiologique des travailleurs de nos différentes catégories sociales, il faudra augmenter la ration.

Si la ration minimum n'est pas portée à trois cents grammes pour les jeunes gens de douze à dix-huit ans, on s'expose à compromettre la vigueur de la race. Il serait grave de persister à les laisser, en effet, entre douze et dix-huit ans, notamment, que se forme le système osseux, nerveux et physiologique.

Il y a d'autres différences, — pour le moins illogiques, — dans les différents degrés du rationnement.

La différence établie entre les jeunes gens de seize ans qui bénéficieront d'une ration supérieure à celle qui est accordée à ceux âgés de quinze ans et au-dessous, jusqu'à l'âge de cinq ans, en est la plus typique.

Le décret de M. Victor Boret, ajoute notre éminent interlocuteur, contient d'autres lacunes. La discrimination entre les différentes catégories sociales doit être révisée.

Il faudra, dans ce but, nommer une commission composée d'un médecin, d'un physiologiste, d'un chimiste et d'un industriel.

Il est impossible de nier que tous ceux qui remplissent des fonctions d'intellectuelles, — modestes, médecins, avocats, professeurs, journalistes, chimistes, — ou dactylographes, nourrices, etc., — ne dépendent pas autant d'efforts que certains travailleurs des champs et de l'usine.

J'espère, par conséquent, conclut M. le professeur Desgrez, que dans l'impossibilité où l'on se trouve de rétablir le pain d'avant-guerre, — et dont la quantité est si insuffisante — la ration sera portée à 300 grammes.

LA ROUMANIE PARTICIPE à l'armistice russe

La question qui se posait, hier encore, au sujet de la participation de la Roumanie à l'armistice est maintenant tranchée. Il est exact que les troupes roumaines ont été comprises dans l'armistice avec l'assentiment de leur gouvernement.

Avant de prononcer un jugement sur cette décision, il faut attendre de connaître les circonstances dans lesquelles elle a été prise et les conditions stipulées, qui sont encore complètement ignorées. Si le gouvernement roumain s'est résigné à un pareil sacrifice c'est qu'il a eu sans aucun doute la main forcée et qu'il ne pouvait faire autrement. La gravité de la situation de l'armée roumaine perdant tout appui du côté russe et obligée de tenir tête à elle seule aux forces coalisées des puissances centrales apparaît si nettement à tous les yeux qu'il est inutile d'insister. On comprend dès lors que les instances pressantes du général Tcherbatcheff aient amené les chefs responsables à réfléchir et à consentir la mort dans l'âme des concessions qu'ils auraient en toute autre circonstance refusées avec indignation.

Mais on peut admettre et l'attitude des troupes roumaines à l'égard des contin-

trouve certainement celui d'exiger de l'ennemi qu'il ne transporte pas de troupes du front oriental sur les autres fronts. On verra si les dictateurs de Petrograd se montreront intransigeables sur ce point ainsi que sur les autres questions stipulées.

Il est vrai qu'en ce qui concerne le transport des troupes Austro-Allemandes, comme s'ils présentaient ce qu'on allait leur demander, on était d'une façon positive qu'ils ont retiré du front oriental leurs meilleures troupes. Plus de 30 divisions ont déjà quitté ce front ou sont actuellement en route vers d'autres destinations. L'opération va sans doute continuer avec beaucoup plus d'intensité pendant la trêve actuelle de dix jours, de telle sorte qu'à la reprise des négociations l'escamotage sera terminé. Les négociateurs austro-allemands pourront alors prendre leurs grands airs désintéressés et se donner le mérite de donner sans inconvénient satisfaction aux exigences de Lenine et de Trotsky, après les avoir dupés. Le tour sera joué.

Quoi qu'il en soit, étant donné que l'adhésion de la Roumanie est à n'en point douter conditionnelle, des événements peuvent encore survenir susceptibles de modifier la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.



Communiqué roumain

Jassy, 7 Décembre, minuit. — Le commandement russe a proposé un armistice à l'ennemi et, les troupes roumaines faisant partie de ce front seraient associées à cette proposition. En conséquence, à 8 heures, les hostilités ont été suspendues sur tout le front. Les troupes ennemies ont manifesté bruyamment leur satisfaction et ont tenté d'approcher les Russes Roumains.

Les troupes roumaines ont conservé une attitude réservée et digne et ont repoussé toute tentative de fraternisation.

A la légation de Roumanie

La légation de Roumanie n'avait pas encore reçu hier matin de nouvelles de Jassy, nous prie instamment de dire que le gouvernement roumain ne fera rien qu'en plein accord avec ses alliés.

Comment la Roumanie fut conduite à l'armistice

Petrograd, 7 Décembre. — La Reich raporte au sujet des pourparlers d'armistice sur le front roumain que le général Tcherbatcheff, après entente avec la Roumanie, s'est mis en contact avec le comité militaire révolutionnaire.

Il a pris la résolution de signer un armistice sur tout le front de l'armée russe en Roumanie jusqu'à la conclusion de la paix par le gouvernement central.

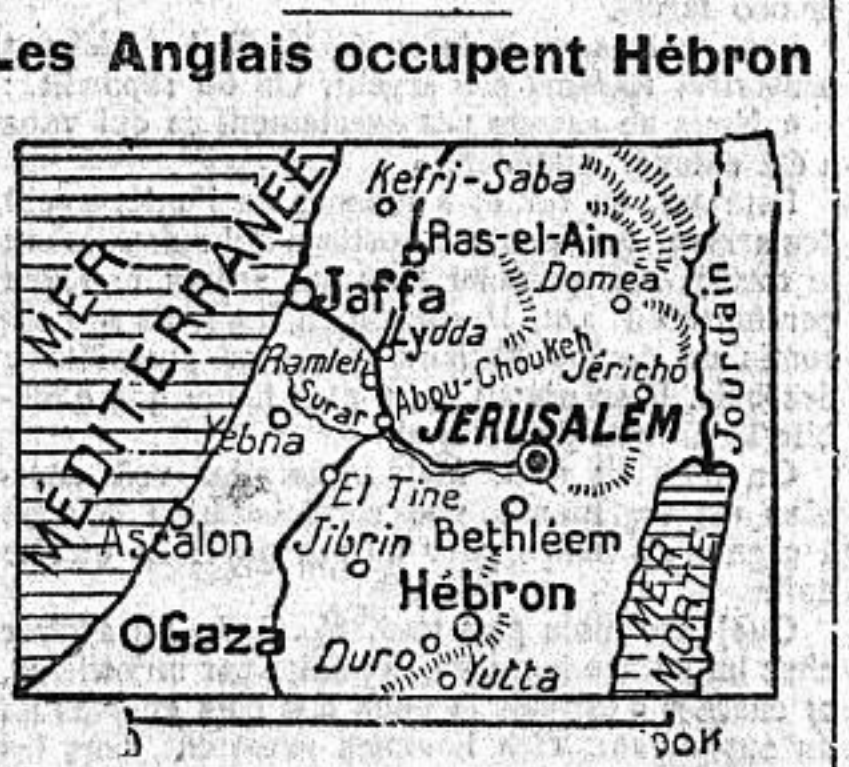
Pour empêcher des négociations directes avec les commandants en chef des forces ennemies, une délégation comprenant des représentants de toutes les armées du front roumain sera envoyée auprès d'eux. — (Havas).

La marche vers Jérusalem

Les Anglais occupent Hébron

Londres, 7 Décembre. — (Communiqué officiel de Palestine). — Le général Allenby a occupé Hébron. Tandis que la colonne britannique opérant en Palestine, dans la région du littoral, avait, après la prise de Gaza, rapidement progressé jusqu'à Jaffa et dans toute la région ouest de Jérusalem, une autre colonne britannique qui, après l'occupation de Bir-Saba, se dirigeait vers la ville sainte à travers les montagnes de Judée, avait été arrêtée dans sa marche par des contingents turcs. C'est cette colonne qui, à la suite de la résistance de l'ennemi et a pu occuper Hébron.

Hébron, en arabe El-Khalil, est considérée comme une des plus anciennes villes du monde, puisque sa fondation en est attribuée à Adam lui-même et que c'est là qu'il mourut. Elle est située à environ 35 kilomètres au sud de Jérusalem et compte environ 15.000 habitants.



La guerre à l'Autriche votée par le Sénat américain

Washington, 7 Décembre. — Après moins d'une heure de discussion le Sénat a adopté à l'unanimité la résolution déclarant la guerre à l'Autriche-Hongrie.

Washington, 7 Décembre. — Le rapport de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, sur la résolution de guerre contre l'Autriche dit :

L'état de guerre que la résolution déclare exister maintenant existe en fait depuis de nombreux mois. Les destructions des vies, les violations des droits américains par les forces navales autrichiennes sont petites comparées avec celles de l'Allemagne, mais elles sont suffisantes pour constituer l'état de guerre contre les Etats-Unis.

Ce fait, mis en rapport avec les autres actes de l'Autriche-Hongrie, a placé de plus en plus le gouvernement américain dans une position où le peuple américain comprit qu'il devait considérer l'Autriche-Hongrie en ennemie comme l'Allemagne.

Le rapport rappelle longuement les agissements de l'ex-ambassadeur Dumba et des consuls autrichiens aux Etats-Unis, et conclut que le gouvernement américain, bien avant qu'il ne révélât ces agissements, avait des preuves que le service diplomatique et consulaire autrichien était employé aux Etats-Unis dans l'intérêt de l'Allemagne.

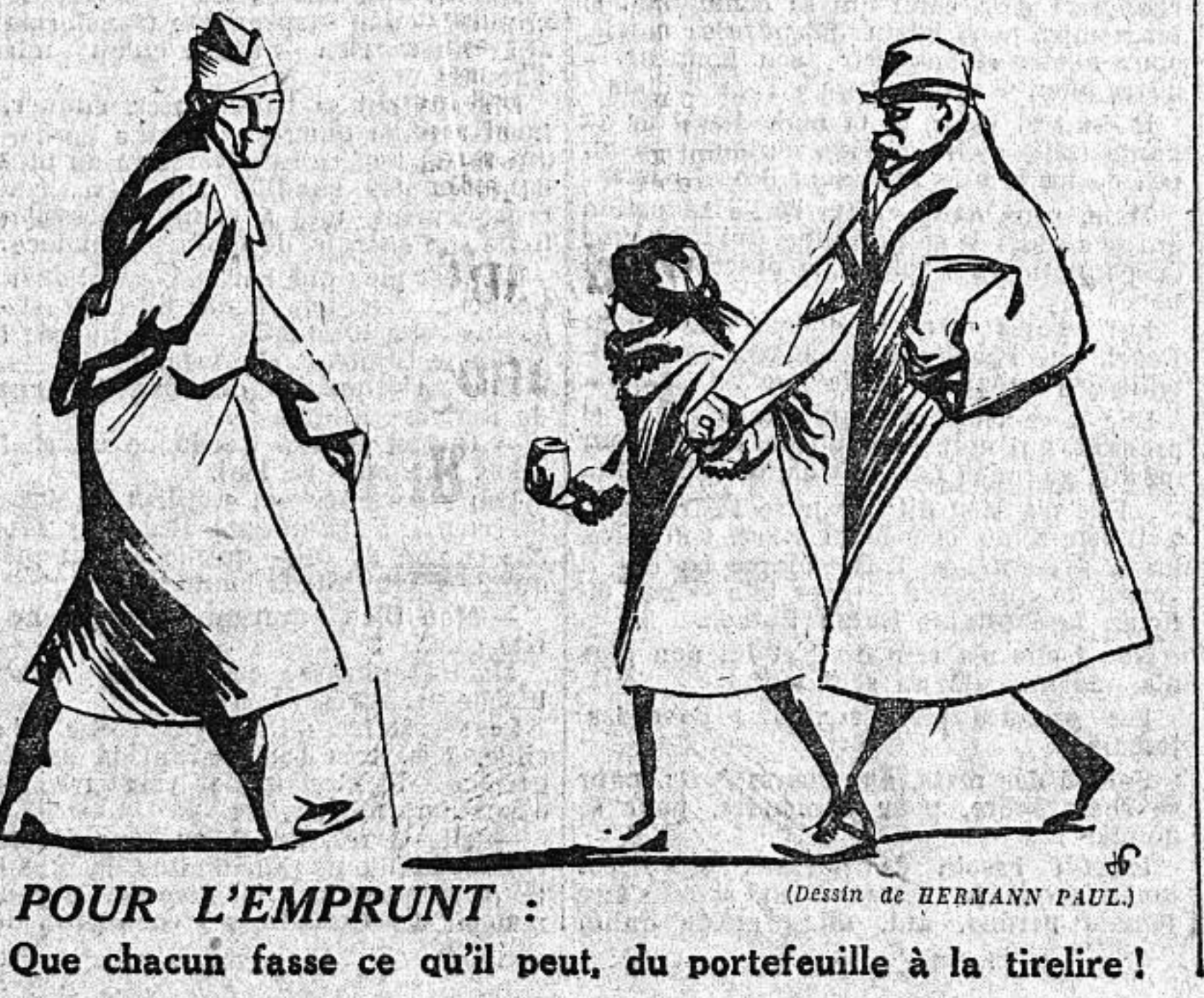
Le rapport dit encore que la situation italienne est de la plus haute importance pour la conduite actuelle de la guerre. La déclaration de guerre des Etats-Unis à l'Autriche-Hongrie encouragera le peuple italien, lequel fut trompé par la propagande malaisante de l'Allemagne et renforcera au point de vue militaire toute la cause des alliés.

LE COLIS A LA MARRAINE

Zurich, 7 Décembre. — On télégraphie de Copenhague à la Gazette de Voss que le primat de l'Eglise catholique danoise, Mgr Vanewick, aurait déclaré que le Saint-Siège adresserait à la Noël, à tous les belligérants, de nouvelles propositions de paix.

Ils renonceraient à Venise pour venir sur notre front

(Du correspondant du Petit Journal)
Zurich, 7 Décembre. — L'officielle Gazette de l'Allemagne du Nord publie en premier page un long article disant que la campagne austro-allemande en Italie peut être considérée comme ayant donné des résultats suffisants. Les troupes austro-allemandes n'ont aucune raison de pousser leur avance au delà du front de la Piave. Les états-majors renonceraient pour le moment à prendre Venise afin de se consacrer plus particulièrement au front desuni qui est le front occidental. — M. R.



POUR L'EMPRUNT :
Que chacun fasse ce qu'il peut, du portefeuille à la tirelire !

PENDANT UNE HEURE D'ATTENTE...

Notre correspondant de guerre à l'armée française d'Italie nous a adressé, avant les derniers combats des Sept Communes, la lettre suivante, dans laquelle, on va le voir, il prévoyait la formidable pression austro-allemande qui devait se produire sur le front de montagnes italiennes :

Front italien, .. Décembre. — Pour qu'on ne saisisse dans leurs conséquences voulues, les événements présents du front d'Italie ne veulent pas, qu'on les bouscule ni qu'on les regarde à travers une vitre d'automobile.

Nous avons dit le désastre, quelques-unes de ses causes : l'atonnement gouvernemental, misère humaine, propagande pacifiste, fraternisation, illusion de paix, il en est d'autres, elles n'ont sans doute pas concouru au malheur avec autant d'efficacité que les premières, mais, sous la clarté tragique de l'invasion, elles se dessinent menaçantes. Alors que les uns sont de l'ordre moral, les secondes se rattachent à l'ordre pratique. L'Entente qui n'aurait dû faire qu'une armée résumant en elle toutes les expériences de la formidable leçon de guerre, que les peuples, ayant cependant passé l'âge de l'école, les pieds dans le sang, depuis plus de trois ans se mettent chaque jour furieusement à apprendre, l'Entente ne sentait pas. Non quelle ne s'aimait point ! Elle s'aimait, mais chacun chez soi. Quand une de nos nations avait trouvé un bon procédé pour tuer du Boche et s'en défendre, croyez-vous qu'elle appelait immédiatement ses autres sœurs pour le leur donner ? Elle ne les appelait pas !...

Ce que préparent les Allemands

L'Italie fut donc envahie, et depuis ? Depuis ? Voilà :

Les troupes, ayant vu que lâcher le fusil pour prendre la branche d'olivier et marcher en chantant vers leur foyer ne leur avait pas rapporté la paix, ont repris la baïonnette et luttent. Dans l'angoisse de la retraite, plus vite que les armées, l'esprit public franchissait les rivières. Avec une agilité qui, par suite de son essence légère, ne peut appartenir qu'à lui, il passait la Piave, il passait l'Adige, il passait presque le Pô. Qu'il revienne en arrière. Venise est toujours italienne. La Piave est la barrière. Une main nouvelle qui prend le commandement, le réconfort moral des alliés qui accourent, le réveil d'un patriotisme qui montait à mesure que la Patrie diminuait, ont fait se redresser nos alliés. Ils tiennent. Ils tiennent sur un front qui va subir de grands assauts.

Et les Français ? Et les Anglais ?

Alors, et l'armée française ? et l'armée anglaise ? Où sont-elles ? Ne sommes-nous venus ici que pour promener dans les plaines lombardes et vénitienne nos héros de trois années ? Ne sommes-nous venus que pour recevoir des fleurs, que pour faire sortir aux balcons les femmes italiennes le sourire sur le visage et la main aux lèvres ? Que pour nous faire appeler sur tous les murs des communes « frères d'amour et de combat » ? Que pour dessiner, tout le long de ces campagnes magnifiques, une reconstitution d'une époque glorieuse ? Pas précisément. Les Allemands concentrent, nous sommes là. Que faisons-nous ? Bonaparte lui-même, s'il n'en était vexé, en resterait fort étonné. Il est des leçons qui ne peuvent plus servir et des ambitions qui ne conviennent pas à tout âge.

Albert LONDRES.

Un accord économique du Nord et du Midi

L'alcool, richesse nationale L'alcoolisme, péril national

Développer notre production agricole afin de relever rapidement, après la guerre, notre change ; permettre à notre industrie de produits chimiques, de la parfumerie, des couleurs et vernis de lutter à armes égales avec l'industrie allemande ; populariser un carburant national pour le moteur, qui nous libère de nos achats à l'étranger ; assurer la stabilité au commerce des spiritueux tout en luttant contre l'alcoolisme ; telles sont les conditions que j'ai eu en vue lorsque j'ai déposé ma proposition de loi tendant à solutionner le problème législatif de l'alcool.

Jusqu'à ces derniers temps, le problème de l'alcool avait été une des principales causes des querelles économiques qui mettaient aux prises le Nord et le Midi.

L'accord, aujourd'hui, est complet. L'union a été scellée, ces jours derniers, entre les intéressés, au cours d'une réunion qui présidait mon dévoué collègue M. Durand, président du groupe de la défense paysanne.

Autour de la même table étaient réunis les défenseurs de tous les intérêts en jeu. Il suffira d'indiquer qu'étaient effectivement représentés la puissante Confédération générale des vignerons, la Confédération du sud-est, les Associations viticoles des Charentes, de la Gironde, de la Bourgogne, le Syndicat national du commerce des vins et spiritueux, le Syndicat des grandes marques, le Syndicat de la distillerie française, les Sociétés agricoles des départements du Nord, pour bien montrer que le problème a été examiné très sérieusement par des compétences.

L'accord s'est donc fait sur mon projet, suivant le dernier texte adopté par la commission de l'agriculture, texte qui modifie le dispositif de la commission de la législation fiscale.

Voyons l'économie du projet :

L'alcool, richesse nationale ; l'alcoolisme, péril national, telle est la vérité que j'ai jamais perdue de vue.

Il faut augmenter encore notre production en alcool, développer nos emblavements en betterave, cultiver nos terrains en jachères, tirer profit de tous nos sous-produits de la vigne, ne pas laisser perdre les années d'abondance des pommes.

Il faut diminuer sensiblement la consommation de l'alcool, afin de mettre un terme salutaire à tous les abus, ne laisser circuler que les spiritueux de bonne fabrication qui, pris à dose modérée, sont des stimulants utiles à une bonne alimentation.

Il faut donc diriger la plus grande partie de l'alcool produit vers les usages industriels.

La fabrication des couleurs et vernis, la préparation des produits pharmaceutiques, des parfums, les réchandaux à alcool, le ravitaillement des armées, l'exploitation de l'automobile, la motonavigation, la navigation, etc., peuvent fournir à l'agriculture un champ d'exploitation immense.

Le débouché est donc considérable, mais pour populariser l'alcool carburant, il faut réaliser deux principales conditions : tout d'abord abaisser les prix de vente, et ensuite les stabiliser afin de permettre aux industriels et aux commerçants de faire œuvre de longue haleine et engager tous les capitaux utiles pour mettre à la disposition du public les appareils indispensables.

On ne peut réaliser ces deux conditions qu'en centralisant toute la production de l'alcool industriel afin de la mettre à l'abri de la spéculation.

Il faut créer l'organisation capable de réaliser ce programme grandiose.

Je comprends les craintes des intéressés et du public. Je les partage. Avec eux je m'élève contre la bureaucratie, routinier, paresseuse, trop souvent de mauvaise foi, qui considère davantage les droits acquis des fonctionnaires que les droits du public.

Les intérêts de la chose publique. On ne saurait jamais assez insister sur notre organisation administrative. Elle est constituée sur la base du principe d'autorité à peu près exactement sous le premier empire, et, vivant d'une vie fermée, elle est peu qualifiée pour donner satisfaction aux besoins essentiels et toujours nouveaux d'une société en progrès constants.

L'idéal de notre bureaucratie est d'ignorer toutes les réalités actuelles dont la connaissance obligerait à un travail soutenu, constant de mise au point et d'adaptation, l'est de cristalliser le passé.

Je ne déclare donc hostile à toute idée de création d'un monopole calqué sur le monopole des allumettes. Je m'y refuse nettement dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Seule, une exploitation industrielle pour le compte de la nation peut nous donner toutes les garanties désirables.

Nous devons calquer le plus possible notre système sur le régime de la société anonyme.

Les actionnaires, ce sont tous les intéressés : producteurs, distillateurs, industriels, commerçants. Les actionnaires intéressés à la bonne gestion de l'entreprise, ce sont tous les représentants au Conseil d'administration. Le directeur, véritable administrateur délégué, prendra obligatoirement l'avis du conseil d'administration qui ainsi sera composé de compétences ; il lui rendra compte de sa gestion.

Nous abolirons ainsi à faire gérer « notre exploitation industrielle » par les intéressés en collaboration avec les pouvoirs publics.

Le conseil d'administration ne ressem-

blera à aucun point à nos conseils de fonctionnaires. Le vent salutaire du large y soufflera : M. Labureau ne sera plus roi.

Rompant avec les errements du passé, nous spécifierons que le directeur ne sera pas un fonctionnaire de carrière. Sa mission consistera surtout à sauvegarder, à gérer, sous le contrôle incessant de la nation, les intérêts économiques, agricoles et commerciaux et non pas des intérêts purement fiscaux.

La formule est nouvelle. Elle a promis de faire l'accord entre le Nord et le Midi.

Le commerce des spiritueux, une des richesses de la France, qui réclame un statut définitif, a donné son adhésion, heureux d'être un collaborateur dans cette union féconde.

Le Parlement, en présence d'un tel accord inespéré réalisé grâce à la solidarité de tous les intérêts nationaux, a le devoir de voter rapidement la réforme complète et définitive.

E. Barthe, député de l'Hérault, Rapporteur de la Commission de l'Agriculture.

Le Petit Journal PUBLIE UN CONTE

dans tous les numéros à quatre pages

Le tirage de la Tombola coloniale renvoyé à fin mars 1918

Le ministre de l'Intérieur communique une note pour annoncer que les opérations de la Journée Coloniale ne sont pas terminées, le placement n'étant pas complètement effectué dans les colonies. Dans ces conditions on ne pense pas que les billets non utilisés puissent être recueillis par le Secours National avant la fin de mars.

C'est donc à cette époque que sera effectué le tirage de la tombola. On sait d'ailleurs que les lots affectés ont été déposés au Crédit Foncier de France avant qu'aucun billet ait été placé.

Répartition des recettes des Journées de Ventes aux Enchères et de la Tombola du Saphir

Dans sa dernière séance, le Comité du Syndicat de la Presse a voté la distribution d'une somme de fr. 1.076.200, répartie entre les œuvres suivantes :

Blessés et malades	277.500
Soldats et soldats	27.500
Veuves des soldats	27.500
Enfants des soldats	65.000
Prisonniers	35.000
Coloniaux	10.000
Régiments combattants	15.000
Œuvres de bienfaisance et de solidarité	166.500
Amicales	11.000
Société des auteurs, hommes de lettres, artistes peintres, artistes dramatiques, journalistes	137.500
Œuvres étrangères fonctionnant à Paris	80.700
Aide immédiate aux femmes éprouvées par la guerre	50.000

Ensemble Fr. 1.076.200

A cette somme, il faut ajouter les 100.000 fr. que l'heureux gagnant du saphir, M. Ernest May, a généreusement abandonnés à l'œuvre des Épreuves de la Guerre et qui vont être distribués entre les œuvres suivantes :

Régiment de la Presse	1.076.200
de M. Ernest May	100.000

Total général 1.176.200

PROPOS D'ACTUALITÉ

Autant de perdu pour l'emprunt !

C'est merveille de voir avec quel empressement certaines administrations répondent à la suggestion du ministre des Finances qui leur dit : « Payez les dettes de l'Etat pour que ces créanciers puissent souscrire à l'emprunt. »

C'est merveille de voir combien le bon renom, le renom d'honnêteté de l'Etat importe peu à ces administrations.

Un propriétaire forestier de l'Oise, que je connais, M. C. L., a fourni, en avril 1916, à la défense du camp retranché de Paris 800 mètres cubes de chêne et de hêtre pour construire des tranchées, 2.000 stères de bois de chauffage et 20.000 fagots.

Lors de l'emprunt de 1916, M. C. L., désireux souscrire, réclama son argent. On lui répondit : « Nous ne savons pas exactement ce qui vous a été enlevé. Attendez. »

Pourtant, au fur et à mesure de l'enlèvement des arbres, les agents forestiers qui surveillaient le travail avaient cubé tous les arbres morceau par morceau ; et, l'exploitation finie, ils avaient remis un double de leur relevé au propriétaire des bois. Rien n'était donc plus facile que d'établir le compte de celui-ci.

On n'en fit rien. Mais vous allez voir combien est ingénieuse une administration décidée à gagner du temps pour ne pas payer ce qu'elle doit.

Quelques mois plus tard, M. C. L. vit arriver chez lui quinze hommes, conduits par un officier, et chargés d'estimer le cube des bois enlevés et un auparavant. Ces hommes passèrent dans les bois, comptèrent les souches, mesurèrent, fixèrent la hauteur approximative des arbres restants. Cela dura trois mois, au bout desquels l'officier qui les commandait alla trouver M. C. L. et prit copie du travail établi par les forestiers lors de l'enlèvement des bois.

Il eût peut-être pu commencer par là... qui l'aurait dit ? Mais c'est trop simple et trop vite fait.

Bref, un an s'est écoulé depuis lors, et M. C. L. n'est pas encore payé. Il ne pourra pas plus souscrire à l'emprunt de 1917 qu'il n'a souscrit à celui de 1916.

Si seulement, me disait-il ces jours derniers, j'étais assuré de pouvoir souscrire à l'emprunt final, l'emprunt de la victoire définitive et de la paix !

Jean Lecoq.

La Chambre s'occupe des réfugiés et rapatriés

La situation des réfugiés et rapatriés a fait, hier, l'objet d'un débat à la Chambre.

Les interpellateurs, MM. Basly, Defontaine, François Lefebvre et Durrieux, quatre représentants des régions envahies, ont tout d'abord exposé les doléances de nos malheureux compatriotes arrachés à leurs foyers par l'invasion allemande.

M. Basly, député-maire de Lens, qui, on se souvient, fut durant de longs mois retenu en captivité par les Allemands avant d'être rapatrié, rappelle tout d'abord les conditions abominables dans lesquelles nos compatriotes sont évacués vers la France à travers l'Allemagne, et dit l'émotion qu'ils éprouvent quand ils foulent enfin le sol français. Mais il regrette que dans certaines localités ces réfugiés ne soient pas l'accueil que mérite leur situation particulièrement tragique.

En tout cas, interromp M. Bouvier, les maires n'y sont pour rien.

En effet, dit de sa place M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck. Et, par exemple, on ne donne pas d'allocation aux réfugiés dans mon arrondissement, c'est uniquement pour les raisons suivantes : nous avons eu tellement de réfugiés que nous avons dû dire à la plupart de ces malheureux d'aller plus loin. Nous avons eu, outre des troupes britanniques à loger, nous avons aussi eu des mesures de police. En tout cas, nous leur donnons largement. Nous le ferons aussi longtemps que cela sera nécessaire.

M. Basly termine en s'élevant contre les abus administratifs dont sont victimes les réfugiés et les rapatriés.

M. Defontaine, député du Nord, et qui, comme M. Basly, fut prisonnier des Allemands, se plaint que trop souvent on marche d'allocation aux réfugiés et rapatriés.

Et, s'adressant au gouvernement représenté par MM. Lebrun et Albert Favre :

— Vous avez, dit-il, établi un barème dont les conséquences sont parfois fort injustes ; ainsi, parce que des enfants travaillent, on supprime l'allocation aux parents.

M. A. Favre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. — C'est un erreur d'application. Si vous me signalez des cas, nous y porterons remède.

M. Defontaine. — Les soldats originaires des pays envahis avaient une allocation de 5 francs par mois de prêt ; elle ne leur est plus allouée maintenant que tous les deux mois, faites en sorte qu'on rétablisse cette allocation modeste, monsieur le ministre, et ils n'auront plus rien à demander au ministère. (Applaudissements.)

Deux autres interventions : celles de M. François Lefebvre, qui insiste surtout sur la situation faite aux mineurs réfugiés ou rapatriés, et de M. Durrieux qui appelle l'attention du gouvernement sur la question du logement et la suite du débat est renvoyée à vendredi.

Refus de poursuites contre un député

Au début de la séance, la Chambre, se ralliant aux conclusions de sa commission, a refusé, à mains levées, l'autorisation de poursuites contre M. Jean Hennessy, député-maire de M. Urbain Gobier, et décide d'ajourner une interpellation de M. Lauche sur le cas d'un réformé n° 1 déferé au conseil de guerre pour avoir refusé de travailler à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Séance mardi : les pensions.

INFORMATIONS POLITIQUES

Notre situation extérieure. — La commission des Affaires extérieures de la Chambre a entendu hier M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, qui lui a exposé la situation diplomatique en Orient et les résolutions prises à la conférence des Alliés.

La Commission entendra le président du Conseil à sa prochaine séance.

Le Ravitaillement. — M. Barthe, député de l'Ariège, a informé le président de la Chambre qu'il comptait, au cours d'une prochaine séance, interpellier le ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture sur les retards et les difficultés apportées à la livraison des semences aux agriculteurs qui, en l'absence de la guerre, ont été défrichés des terres, et sur la mauvaise répartition de l'avoine, préjudiciable à l'entretien de la cavalerie agricole.

Les colis pour nos poilus

Sur un rapport de M. Henry Michel, le Sénat a adopté une proposition de loi tendant à autoriser l'envoi gratuit aux militaires et marins d'un paquet par poste à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

La consommation du pain

La discussion d'une interpellation de M. Bepnale sur la légalité du décret relatif à la consommation du pain et à la réquisition des céréales viendra au Sénat dès que M. Boret, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, assistera à la séance.

Les fabrications d'aéronautique

La commission de l'armée de la Chambre a entendu hier M. Louchet, député de l'Aéronautique, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, sur les fabrications d'aéronautique. M. Louchet a fait ensuite un exposé général de l'état de notre fabrication d'artillerie.

A TRAVERS PARIS

Arrestation d'une sage-femme

Sur commission rogatoire de M. Morand, juge d'instruction, M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné hier, 11, rue Jean-Léclaire, chez une sage-femme, Mme Fournier, qui se serait livrée à des manœuvres criminelles sur Mme veuve Gauthier, âgée de 29 ans, demeurant à Frouard (Meurthe-et-Moselle), avec qui elle avait été en relations par une amie, Jeanne Payen, domestique, passage Lagile. Cette dernière avait eu des recours aux mauvais offices de la sage-femme. M. Pachot était accompagné du médecin légiste Dervieux. Les trois femmes sont arrêtées. La sage-femme n'a mais ses deux clients ou fait des aveux complets.

Il se vendait au vol la marchandise dérobée

Depuis trois mois, le plomb qui garnissait de très nombreux immeubles du troisième arrondissement disparaissait. Hier, Maurice Giboulard, 18 ans, Maurice Papin, 16 ans, demeurant tous deux à Saint-Ouen, et Louis Motet, 16 ans, demeurant passage de Mont-Ceul, se firent arrêter par une amie, Jeanne Payen, qui essayait de vendre le plomb dérobé sur sa toiture. Ils avouèrent ainsi avoir revendu à presque tous les propriétaires le plomb qu'ils leur avaient dérobé. Au cours d'une perquisition effectuée chez Giboulard, on découvrit plus de 2.000 kilos de plomb et de zinc.

Un enfant disparu

Depuis lundi dernier, le jeune Gaston Orset, âgé de 11 ans, a disparu du domicile de ses parents, 39, rue Piat. Toutes les recherches pour le retrouver ont été vaines.

LES ACCIDENTS DE LA RUE

IV^e ARR. — Place de la Bastille, en descendant d'un tramway, Mme veuve Fairy, demeurant 14, rue Jean-Jaquin, tombe et se fracture une épaule.

XIII^e ARR. — Rue de la glacière, M. Louis Dautet, 41 ans, mégissier, demeurant 31, rue Vergniaud, est renversé de bicyclette par une auto dont le conducteur disparaît. Grièvement blessé, il est transporté à Cochin.

XIV^e ARR. — Avenue du Parc-Montsouris, Mme Lucienne Barot, 36 ans, professeur au piano, domiciliée 18, avenue Relle, est renversée par une auto. Grièvement blessée, elle est transportée à Boussais.

XV^e ARR. — Rue de la Pétrardie, 25, hier, à 2 heures de l'après-midi, Mme Guillemin, demeurant 45, rue de Lévis, a été renversée par un tramway « Gennevilliers-Madeleine ». Elle est morte peu après.

FAITS DIVERS

XI^e ARR. — Rue Durant, 10, M. Adolphe Bassot, 52 ans, atteint d'une maladie incurable, s'ouvre la gorge avec un rasoir.

XVI^e ARR. — Cours de Vincennes, un homme devenu subitement furieux porte un coup de fer de fer à Mme André Lalo, 32, rue de la Voûte, qui se trouve grièvement blessée. Elle est transportée à l'hôpital.

XVII^e ARR. — Rue Adolphe-Focillon, 8, hier, vers 7 heures du matin, Mlle Hélène Lagache, 30 ans, domestique, est tombée d'une fenêtre de l'escalier, au sixième étage, dans la cour et s'est tuée sur le coup.

XVIII^e ARR. — Quai de Javel, M. Antoine Paraval, 41 ans, débardeur, domicilié 35, rue Emériau, en descendant d'une auto, est renversé par un camion-charge et tué sur le coup.

Un coin bleu dans un ciel de tempêtes ; le sourire de l'amour dans les angoisses de la tragédie mondiale, de l'amour qui croît, espère et triomphe : c'est

ROSE POMPON

le nouveau roman dont nous allons prochainement commencer la publication.

N'ÉCOUTEZ PAS...

N'écoutez pas les alarmistes, les défaitistes, les pessimistes, ni tous ceux qui cherchent à semer du découragement dans la population, que tous les Français ont le droit de mépriser.

Croyez au crédit de la France, au génie de la France, à la puissance des armes de la France, ce sont elles qui défendent le territoire français, ce sont elles qui ont rendu si difficile l'abominable aggression de 1914, préméditée pendant 43 ans.

Songez plutôt à l'admirable tenue morale du pays. Le monde entier a les yeux vers la France et a confiance en elle ; cette confiance, que tous les Français ont le droit de mépriser.

Arrière, les semeurs d'inquiétude, ON SAIT D'OÙ vient le mot d'ordre auquel ils obéissent.

Ne les écoutez pas et souscrivez au nouvel emprunt n° 4. Pour 68 fr 60, le vous donne 1 fr de rente et la valeur du capital ne peut qu'augmenter.

SOUSCRIVEZ

En souscrivant, vous faites confiance à nos enfants, à tous nos braves soldats. C'est le salut de la Patrie que vous assurez en souscrivant au nouveau 4 %.

VOIREN 4^{ME} PAGE

les premiers feuillets de notre nouveau roman

LE SECRET DE LA FLAMME

par Paul BERTINAY

LES SCANDALES

L'AFFAIRE BOLO

Le capitaine Bouchardon s'est peu occupé de l'affaire Bolo, hier.

Dans la matinée, il a entendu une conférence, celle du 17 de la rue de Phalsbourg. Dans l'après-midi, il a reçu la déposition d'un autre témoin, une femme qui a connu Bolo autrefois, mais qui ne l'a plus revu depuis 1910.

Trois anciens députés italiens arrêtés

Rome, 7 Décembre. — Les journaux annoncent l'arrestation des anciens députés Bonanno, Brucardi et Dini, compromis dans l'affaire Bolo.

Le « BONNET ROUGE »

Au début de la matinée d'hier, le capitaine Bouchardon a reçu la déposition d'un traducteur, le lieutenant Marchand, qui avait été chargé de faire des comparaisons entre certains articles du *Bonnet Rouge* et de journaux allemands.

L'officier rapporteur a ensuite entendu M. de Monzie, député du Lot, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui plaidera plusieurs procès de presse et notamment contre l'*Action Française*.

Dans le courant de l'après-midi, le capitaine rapporteur a entendu un fonctionnaire, M. Chiappe, chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

L'officier instructeur a ensuite reçu la déposition de M. Campolongo, correspondant à Paris de deux journaux italiens, le *Secolo* et le *Messaggero*. M. Campolongo a fourni des explications sur certains articles qui ont paru dans le *Bonnet Rouge* sous sa signature.

L'AFFAIRE HELENE BRION

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé, hier après-midi, à des opérations se rapportant à l'affaire Brion.

ECONOMISONS LE GAZ !

Le Conseil municipal a discuté, hier, la proposition de M. Dausset relative aux restrictions du gaz. Après l'intervention du préfet de la Seine, de M. Ernest Caron qui a fait remarquer que la proposition de M. Dausset pourrait faire croire que les personnes qui ont mandat de s'occuper de la question du gaz s'en désintéressaient, ce qui est l'opposé de la vérité, M. Dausset a accepté le renvoi de sa proposition à la commission.

M. Albert Mithouard, après la discussion, a fait un appel à la bonne volonté des consommateurs pour leur demander de se soumettre aux restrictions imposées par l'arrêté de 1916. Le stock de 150.000 tonnes de charbon qu'on était arrivé à constituer, a-t-il dit, est tombé démesurément à 47.000 ; il s'est relevé depuis, mais il faut être économe.

M. Dausset, se ralliant à ces paroles, a déposé et fait adopter un ordre du jour invitant la population à se conformer aux restrictions imposées par l'arrêté de décembre 1916. Tout est bien qui finit bien.

L'affaire des carbures

Le capitaine Larcher, rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre de Paris, vient de clore et de renvoyer au gouverneur militaire de Paris aux fins de poursuites, le dossier de l'affaire dite des carbures dans laquelle sont impliqués MM. H. Gall et Giraud-Jordan, pour crime de haute trahison et intelligences avec l'ennemi.

Au cours de l'information militaire le capitaine Larcher a inculpé deux autres associés de MM. Giraud-Jordan et Gall, l'Italien Tomasi, et le Suisse Hulin qui sont actuellement dans leurs pays d'origine. Leur affaire a été disjointe de celle de leurs co-accusés et sera prise à part.

L'association française des consommateurs de carbure de calcium qui est partie civile a déposé une requête en vue de faire solutionner au plus vite cette affaire.

ECHOS

L'arbre de Verdun sera probablement planté à Paris devant Notre-Dame, à côté de la statue de Charlemagne ; c'est ce qu'a demandé M. Le Menet hier, au Conseil municipal, en faisant renvoyer à l'administration avec avis favorable une pétition du comité d'organisation.

Mme Macherez, qui préside avec tant de dévouement la Croix-Rouge à Soissons, prépare pour ses malades — ils sont nombreux — un arbre de Noël. Elle serait heureuse de recevoir, à cette occasion, toutes choses qui peuvent faire plaisir aux poilus : tabac, chocolat, bonbons, gâteaux, mouchoirs, serviettes, bagues, jeux de poche, voire même papier à lettres et boîtes de conserves. Si, par surcroît, nos lecteurs pouvaient lui envoyer quelques petites pièces blanches, elles seraient remises aux blessés des pays envahis.

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture, présidée par M. le président Loubet, a décidé de souscrire au nouvel emprunt en y affectant toutes ses disponibilités.

L'« Aide immédiate aux invalides et réformés de la guerre » tiendra son assemblée générale le mercredi 12 décembre, à 2 heures 1/2, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence effective de M. Paul Deschamps, de l'Académie française, président de la Chambre des députés, président d'honneur de l'association. Une matinée artistique terminera la réunion avec les gracieux concours d'éminents artistes et de la musique de la Garde républicaine.

Blessé ! gémit-elle. — Où ça ? — A la main droite. — Malheur ! il ne pourra plus travailler ! — Il dit qu'il sera bientôt guéri. — Oui... pour nous rassurer...

Mais non, mais non, intervient doucement Guérut. Ça n'est sûrement pas grave. Tiens, lis ce que me marque le mien.

Et il offrit la lettre de son fils.

L'autre, mis en confiance par l'accent compassant du voisin, prit la lettre et la déchiffra tout haut.

La Sachotte ajouta avec une émouvante dignité :

— Merci, Guérut, tu nous as fait du bien. — Dame !... pour ces choses-là... tu sais... Sachotte !...

Il ne trouva pas de mots pour achever sa pensée et se dirigea vers la porte.

Il y eut ce long silence habituel aux paysans quand ils ont de graves préoccupations, puis Sachot formula cette pensée :

— Pour l'chêne ?... On pourrait p't'être s'arranger, Guérut ?

— Ben ?... Moi, tu sais ?... J'veux bien. — Des fois, on pourrait le débiter et par-tager par moitié ?

— Oui, dame, comme s'il était juste sur la limite ?

— Eh ben ! dis-donc ? On va y aller tout de suite et on n'en parlera plus !

Un souffle bienfaisant était venu de là-bas...

Louis Létang.

LE COURRIER de Washington !...

EPILOGUE (Suite)

Silence ! silence ! tonne encore l'officier, qui frise sa moustache avec une assiduité qui ne suffit pas à cacher sa grande émotion...

Alors les braves se taisent. Mais il y a, néanmoins, une allégresse qui submerge.

Et d'un rang élargi cette phrase fait écho :

— Tout de même ! C'est comme une fête du régiment ! On lui rend son honneur... Car, enfin, il était de chez nous, le bougre !...

L'on rit...

Puis l'on se nomme les personnages qui demeurent au centre du carré dessiné par les troupes :

— Le colonel Dare... Tu le vois ?

Copyright 1917 in the United States of America by Marcel Allain.

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

— Oui... Mais le civil ? Qui est-ce ?

— Le secrétaire d'Etat, mon garçon !

— Et les autres

LE SECRET DE LA FLAMME

Grand roman d'avant-guerre
par Paul BERTINAY

PREMIERE PARTIE L'ENNEMIE

I. — Stella Jorki

C'était au déclin du jour.
Pendant que les hautes montagnes, à quelques lieues, se coloraient en bien sombre sous un ciel encore doré par le soleil déjà disparu, le village de Saint-Nazaire-Dauphin s'emplissait de mouvement et de bruit.

A cette heure, de toutes les usines échouées le long du torrent — la Bourne — où elles prennent leur force motrice, sortaient les ouvriers et les ouvrières qui, la journée finie, regagnaient leur logis.
C'est à ce moment aussi qu'arrivait, à grand bruit de ferraille, le vieux omnibus qui fait le service de la gare distante de deux kilomètres.
Comme d'habitude, la patache s'arrêta devant l'hôtel du Cheval blanc — et les

curieux attirés par ce petit événement bi-

quodien virent, de l'intérieur, descendre une jeune femme.
Grande, très brune, très mince, — très élégante d'une élégance un peu tapageuse — et dont les admirables yeux noirs se baissaient pas, — au contraire, — devant les regards de curiosité peu discrète dont elle était dévisagée.

Aussitôt, d'ailleurs, elle venait d'entrer dans l'hôtel, — et à l'hôtelier qui s'empressait :
— Vous avez une chambre ?
— Certainement, madame.
— Veuillez m'y conduire.
— Madame a des bagages ?
— Rien qu'un grand nécessaire de toilette. Faites-le prendre dans la voiture.

L'instant d'après, elle était cérémonieusement introduite dans une assez vaste pièce au premier étage.

Elle regarda autour d'elle avec une

muette signification de ses lèvres d'un rouge empourpré.
C'était propre... mais d'une simplicité plutôt rudimentaire. Un lit, une toilette, une table, deux chaises et un fauteuil de paille... avec, sur la cheminée, deux vases de bazar.

Et l'hôtelier, suivant le regard de la voyageuse :
— C'est la chambre où loge monsieur l'ingénieur en chef, quand il vient pour... Elle ne le laissa pas achever.

— J'y serai fort bien. Veuillez me donner

un renseignement.
Elle parlait très purement, d'une voix grave et musicale, mais avec un accent étranger assez indéfinissable. — mi-slave, mi-italien, mi-allemand. L'hôtelier n'avait jamais entendu aucun des touristes qui affluent dans ce coin du Dauphin, donner cette sensation moelleuse et un peu rude à la fois.

— Tout à votre disposition, madame.
— L'usage de M. Leprévost ?
— La fabrique de soierie ? Elle est tout près d'ici... à trois cents mètres... à peine.
— Et sa maison d'habitation ?
— Le château ? Il y a touché. D'ailleurs, madame peut voir d'ici... sur cette hauteur... c'est là. Le parc descend jusqu'au bord de la Bourne, tout au pied du barrage qui élève l'eau pour alimenter le canal de dérivation. Là-bas vous apercevrez les cheminées de l'usine. Seulement, ce soir, elles

ne fument pas. On vient d'éteindre les

feux.
— Pourquoi demanda la voyageuse avec un éclair dans ses yeux noirs.
— On chôme demain, chez M. Leprévost. C'est le grand jour...
— J'arrive à temps, murmura-t-elle...
— Pendant que l'hôtelier continuait en clignant de l'œil :

— Le mariage de Mlle Leprévost...
— Avec le comte de Lussan, n'est-ce pas ?
— C'est une voix calme, que démentait la pâleur soudaine de ses lèvres rouges.
— Oui, madame. Ah ! un beau mariage des deux côtés.

La jeune fille est folle ?

Cette brusque question pouvait paraître bizarre. Mais l'hôtelier tout empressé de donner des nouvelles locales à une personne... une cliente dont le nécessaire avait des fermoirs de vermeil... d'or peut-être...
— Mlle Antoinette ? Une beauté... pas dans le genre de madame... elle est blonde. Mais on peut dire qu'avant M. de Lussan, ils feront un beau couple.

...Il est aussi du pays, M. de Lussan. Il l'avait quitté depuis longtemps. Mais on finit toujours par revenir là où il y a une tante à hériter...
— Mlle de Lussan...
— Mlle Antoinette de Lussan, oui, madame... qui n'a jamais quitté son château de Beauregard... là-bas... voyez... sur la droite... à mi-hauteur de la côte... Elle aimait beaucoup Mlle Leprévost. Na-

tuellement, elle aime beaucoup aussi son

neveu.
— Mais la voyageuse ne l'écoutait plus. Elle était allée à la table.
De son nécessaire elle sortait une papeterie.

Rapidement, elle écrivit quelques lignes sur une feuille oblongue barrée d'un grand chiffre... trop grand peut-être... Et quand elle eut clos l'enveloppe :
— Faites porter cela tout de suite à M. de Lussan.

— Bien, madame.

— A remettre en mains propres.

— Mais... si on ne le trouve pas ?

— Il faut le trouver.

— D'un petit porte-monnaie en maroquin vert glacé, — un bibelot viennois à la mode de cette année, — elle avait tiré un louis.

— Voilà pour qu'on le trouve.

— Oh ! dans ce cas, j'y vais moi-même.

Et pour le service de madame ?

— Rien à présent. J'attends votre retour.

Il était déjà parti, la laissant seule dans cette chambre où elle se prenait maintenant la tête dans les mains en poussant un cri de colère... sanglot peut-être... Mais se maîtrisant aussitôt :

— Non... il ne faut pas céder à ses nerfs... d'avance...

Là-bas, dans la solitude du grand parc où, derrière un rideau de peupliers, poin-

tent les cheminées de l'usine, les deux

fiancées causaient doucement — délicieusement — leur dernière causerie de fiancées... puisque demain, dans la matinée, il aurait le droit de lui dire : ma femme...
— Oui, charmants tous les deux.

Elle, mignonne et blonde dans l'exquise délicatesse de sa grâce fragile... Lui, un peu plus âgé, un peu touché par la vie ardente qui avait légèrement éclairci ses cheveux et mis au coin de ses yeux d'un bleu profond le léger pli qui, plus tard, deviendrait une ride.

Mais dans toute l'élégante beauté de sa haute stature, dans toute la finesse de sa race, dans toute l'aisance de sa grâce mondaine... dans toute la sincérité de sa vibrante émotion.

Elle avait pris son bras où, coquettement, elle se faisait pesante... et ils marchaient, éteignant leurs voix... comme ils étouffaient leurs pas sur le sable des allées.
— Oui, je vous aime... passionnément... Elle ferma les yeux pour mieux savourer l'immortelle caresse.

— C'est vrai, au moins ?... murmura-t-elle.

— Ah ! chère... en doutez-vous ?

— C'est que j'ai toujours peur, moi...

— De quoi donc, grand Dieu !

— De tant de choses !

Elle baissa encore la voix :

— Il y a dans votre vie, Gérard, un passé qui doit être plein de souvenirs... si redoutables...

ciencia du danger actuel... imminent...

Lorsque cet homme :

— Y a-t-il une réponse, monsieur le comte ?

Il le regarda comme s'il ne comprenait pas bien... Et puis, tout à coup :

— Non... j'y vais moi-même... Où est-elle ?

— Cette dame ? Dans la chambre au premier, celle que monsieur le comte a une fois occupée...

— Merci. Je m'y rends de ce pas.

La nuit était tombée. Radieuse, à la clarté lunaire, comme un jour bleuâtre.

Il eut un frisson d'instinctif allègement en voyant le chemin désert. A cette heure, dans le village, tout le monde était rentré pour le repas du soir.

Gérard de Lussan se glissa dans l'hôtel. Il savait les autres de la maison. Il monta rapidement au premier étage.

Ah ! un bruit de ses pas une porte s'était ouverte.

Il vit une chambre où, seul, un rayon de lune mettait au milieu de l'obscurité un grand carré lumineux. Deux bras s'élevaient noués à son cou... follement.

Et pendant qu'il retrouvait à ces cheveux noirs le parfum capiteux... le parfum inoubliable, une voix chaude, ardente murmurait sur ses lèvres :

— Gérard... mon Gérard !...

— Oui... je partirai... mais demain.

— Pourquoi ?

— Parce que je veux la voir, elle...

— Stella !

— Je veux la voir quand elle passera à ton bras.

— Non !

Mais elle, avec une étrange solennité dans sa voix grave :

— Gérard, je te jure... tiens, sur la Madone della Pietà... celle où, tous les jours, pour moi, ma mère, à Zara, fait brûler un cierge de cire blanche, — que je sois dans une chambre où, — je te jure que je partirai demain sans avoir dit un mot ici, à personne... Mais je veux la voir... je la verrai... cela, je te le jure aussi sur la Madone della Pietà... Et maintenant, donne-moi tes lèvres...

— Pour notre baiser d'adieu... le dernier, Stella...

Elle ne répondit pas. Elle colla sa bouche en fièvre à la bouche glacée qu'elle sentait frissonner sous sa caresse... Elle poussa Gérard de Lussan hors de cette chambre plongée dans la nuit...

Et quand elle fut seule :

— Le dernier ?... Oh ! non ! Il a tressaillé en me le rendant... Il est encore à moi !

II. — Le Sinistre

L'incident avait passé inaperçu.

Il circulait tant de touristes dans cet admirable coin du Dauphin... tant d'originaux... tant d'exotiques...

le pauvre mignon ! A chaque instant, — car le père voulait être aussitôt prévenu, — c'étaient des dépêches semblables à celle-là...

Et il se hâtait, traversant le parc illuminé, couloyant les danseurs qui lui disaient : — Bonsoir, monsieur Fabert.

Enfin, de l'autre côté de la Bourne qui sépare le parc de l'usine, il était arrivé à sa porte particulière.

Il traversa un bureau, sur des supports mobiles, s'alignaient des écheveaux de soie teints en jaune doré...

Il passa, de là, dans un laboratoire séparé de la pièce précédente par un grand vitrage... un laboratoire avec ses fourneaux, ses matras, ses collections de flacons — toute la redoutable droguerie des cabinets de chimie — et il ouvrit la porte de son petit appartement.

Rapidement, il avait changé de costume, et tout courant, il se dirigea vers la gare.

Cependant, la soirée s'avancait.

Dans le parc, la fête populaire devenait moins bruyante... quelques invités commencent à partir... Les jeunes mariées s'attendaient à la fête pour voir faire acte de présence et pour disparaître à leur tour.

M. Leprévost songea à cette ronde. Il chercha un moment dans le parc... personne n'était là à qui il pût confier ce soin.

— Bah ! se dit-il, je la ferai moi-même.

le parc — bientôt dans tout le village, — cet appel éperdu :

— Au feu !... Les pompes !... A la chaîne !...

Et pendant que le brasier grandissait, sous le jet des pompes impuissantes... pendant que tous les danseurs de la fête populaire étaient à présent au danger... au sauvetage... — voilà qu'une clameur confuse s'élevait :

— Il y a un mort !

— Un mort ! répéta follement M. Leprévost, non !

Et il courait... ils couraient tous...

Mais un groupe s'avancait vers eux. On portait un brancard tant bien que mal improvisé.

Il y avait là, recouvert d'un lambeau d'étoffe, un corps à moitié carbonisé, mais dont la tête — frappée sans doute par la chute d'une poutre et toute noire de sang coagulé — était pourtant, sous l'effrayante blessure, aisément reconnaissable.

— C'est M. Fabert !

— Ce n'est pas vrai ! Il était parti ! il est à Beaulieu !...

PAUL BERTINAY.

dans le numéro du

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE

Le Secret de la Flamme

Mais non. En dépit des philtres du souvenir, cette voix n'était pas assez puissante pour vaincre le charme blond dont il subissait aujourd'hui l'adoré pouvoir.

Il écarta en frémissant ces bras qui l'enlachaient... il éloigna ces lèvres dont le baiser la brûlait...

Non, Stella... Il ne faut pas... Il ne faut plus...

Mais elle, en une impétuosité de bête amoureuse :

— Est-ce ma faute à moi, si je t'aime... toujours, malgré tout... si je ne puis accepter cette pensée que jamais... jamais...

— C'est ainsi pourtant !

— Allons donc ! Est-ce possible ?... Il ne fallait pas venir à moi... Il ne fallait pas me prendre mon âme... mon sang... oui, mon sang, comme le vampire des nuits de mon pays de Dalmatie... Tu me l'as pris silencieusement... et c'était pour moi un sommeil de délice...

— Il ne faut pas... il ne faut plus...

Mais tu as donc tout oublié ?... Tu ne les aimes donc plus, ces lèvres où tu buvais la joie ?... Ruiné, m'as-tu écrit... Que m'importe ! C'est toi que je veux... toi que je reprends...

— Stella, s'écria désespérément Gérard... écoute-moi, je t'en supplie... laisse-moi te dire...

— Oui, parle-moi, murmura-t-elle en se

rapprochant... en s'appuyant à lui de tout le poids de son corps aux souplesse félines... parle-moi, mon amour...

— Non... plus de ces mots-là.

Elle eut un sanglot de rage :

— C'est l'autre qui y a droit, à présent ?... l'autre... la blonde... Oh ! je la hais... Je la tue !

Mais son cri de colère devint un cri de douleur sous l'étreinte violente. brûlante... des mains qui avaient saisi ses poignets et qui les broyaient :

— Tais-toi ! Tu sais bien pourquoi je t'ai quittée... je n'avais plus rien... rien...

— Est-ce que je te demande quelque chose ?... Par mon art n'ai-je pas les ressources ?...

— Une goutte d'eau, dans le gouffre de ta vie à outrance ! En quatre ans, Stella, — oh ! sans que tu t'en doutes peut-être, — tout ce qui me restait s'y est englouti ! Je me suis épuisé, un jour, sans savoir où j'allais trouver les mille francs qui payaient le bibelot dont tu m'avais dit, la veille :

— Apporte-le-moi demain. J'étais à la côte, entends-tu bien : à la côte !

...Et quand la fantasia à la prise de cette journée en Amérique, si j'ai noué un soupir, Stella, ce n'était pas de regret, mais d'alignement.

...J'allais enfin pouvoir en liberté établir mon bilan et savoir exactement où j'en étais.

— Ruiné, oui, mais débiteur insolvable, non. Je m'arrête auparavant. Eh bien ! j'ai vu, je n'avais plus rien.

— Qu'importe ?... Il fallait me le dire. J'aurais changé de vie...

— Et le lendemain, tu m'aurais détesté en maudissant cette nouvelle folie

...Peux-tu y renoncer, à cette vie de princesse errante qui fait de toi, non pas une simple artiste comme on en voit tant d'autres, mais une créature à part...

— Stella Jorki enfin... il faut avec les souverains... La Stella qui apparaît dans une aurore de luxe et d'orgueil. La Stella qui laisse après elle le souvenir d'une vision de féerie...

— Oui, murmura-t-elle, les narines frémissantes, c'est tout cela que je suis... tout cela qui est à toi...

— Je ne peux plus l'accepter. Ton luxe, je n'ai plus rien pour le payer. Et toi, tu ne songes pas... tu ne peux pas songer à me sacrifier ton art... ta gloire...

— Non, fit-elle tout bas, pas cela...

— Tu vois donc bien que j'avais raison quand je t'ai écrit : « Je suis ruiné, séparons-nous pendant que tu peux encore garder de moi le souvenir d'un honnête homme ».

— Mais alors... ce bijou... ce bijou merveilleux qui accompagnait l'horrible lettre...

— Il représentait ce que mon notaire venait de me compter, — après la liquidation totale.

— Et c'est moi... moi, qui suis cause. Pourquoi ne m'en as-tu jamais rien dit ?

— J'étais heureux de te faire heureuse.

Non, Stella ne regrettes rien. Acceptons la vie telle qu'elle est.

— Non ! Non !

— Si tu m'aimes encore...

— Oui, je t'aime... Toujours je t'aimerai...

— Alors, prouve-le-moi. Le comte de Lussan ne peut être que chez lui quand il est chez Stella Jorki. Sinon, il se retire

— Français outragés d'orgueil...

— Ne me fais donc pas souffrir par son amour comme tu le ferais par ta haine...

— Te faire souffrir moi !... Ingrat !...

— Et écoute-moi.

Le comte Gérard sentait à présent l'impulsive créature non pas résignée, mais attentive.

— Il en profita aussitôt :

— Au moment où je me demandais comment j'allais en finir, j'ai été appelé ici, mon pays d'origine, par une parente...

la seule qui me reste...

— Mlle de Lussan.

— Oui, elle m'a dit : « Tu es ruiné, je le sais, mais moi je suis riche. Vient-tu que je te sauve en te mariant à une jeune fille que j'aime ? Epouse-la et tu hériteras toute ma fortune. Sinon je la lègue tout entière aux hôpitaux. Choisis. »

— Et comme la jeune fille était belle... Ne le nie pas... je le sais déjà...

— Non Comme je n'avais plus, si je refusais, qu'à prendre un revolver...

— Gérard !

— Parce qu'un homme tel que moi ne se résout pas à la vie besogneuse, équivoque...

— Non ! ne dis pas cela !

— J'ai accepté

— Mais alors... tu peux encore m'aimer... tu m'aimeras... quand même...

— J'ai accepté, Stella, joyalement. Je serais un malheureux homme si je manquais à mon engagement. La femme qui s'est fiée à ma parole ne sera pas malheureuse par moi.

— Alors, elle t'aime, elle !...

— Pourquoi t'enfuir à des questions douloureuses ? J'ai suivi le seul chemin qui restait ouvert à ma vie. C'était mon sort. Et tu le sais bien, toi : contre le sort, rien ne prévaut.

— Rien, répéta-t-elle d'une voix sombre.

— Résigne-toi donc. Donne-moi cette preuve d'affection... la dernière...

— Non ! sanglota-t-elle en pleurant...

fin, non, pas la dernière ! C'est le sort aussi, vois-tu, qui est le maître de demain... et il y a des liens trop forts pour jamais se briser... Non ! pas la dernière...

— En suis-je sûre... Mais cette preuve... eh bien, soit. Qu'exiges-tu ?

— Pars. Ah ! déjà ta présence... que va-t-on supposer ? que va-t-on dire ?

— Peut-on savoir pourquoi je suis venue ? Il faisait nuit quand tu es entré ici...

— L'hôtelier... s'il parle... Stella, je t'en supplie... pars... pars ce soir...

Elle eut avec elle-même une lutte muette

Le Secret de la Flamme

Lorsque, le lendemain, tout Saint-Nazaire se porta vers l'église où on allait célébrer le mariage de Mlle Leprévost, on ne s'étonna pas, non plus, de la présence de cette étrangère aux allures de princesse en excursion : — la curiosité la portait sans doute, elle aussi, là où se bousculait tout le pays.

D'ailleurs, ce n'est bientôt plus elle qu'on regarda. Voici qu'arrivaient les voitures.

Et puis, le défilé commença.

La mariée, si jolie dans le parure de son voile... sous la neige de sa fourrure... la mariée conduite par son père dont le front se hérissait encore de ce pli que même la joie... l'orgueil de ce jour n'avaient pu effacer.

Et puis, le marié si beau dans sa grâce un peu hâtive, qui donnait le bras à Mme Leprévost toute raide, dans la superbe robe de sa robe, tout émue aussi... excellente femme, simple, maternelle à tous ; et qui ne voyait à présent cette chose délicate ; — ce beau garçon qui la conduisait allait lui prendre sa fille.

Et puis, la vieille demoiselle de Lussan, toute triomphante, elle, de son rêve réalisé... et puis tous les invités : ces barons, ces robes de gala, ces parures, ces uniformes, ces décorations...

...Pendant que la Philharmonie, postée dans la tribune, attaquait sa plus belle

marche solennelle... pendant que la vieille église tout enguirlandée de fleurs scintillait sous l'éclat de tous ses cierges.

Stella Jorki s'était reculée derrière un pilier pour mieux regarder sans être remarquée.

Au passage de la mariée... de cette vision blonde... elle avait eu un mouvement comme pour suivre sa rivale qui s'avancait vers le chœur.

Mais elle s'était dominée... et la vision avait disparu, trop fugitive pour assourir son avidité curieuse, faite de haine et de défi.

Aussi, lorsque après la cérémonie — ah ! pour Stella atrocement interminable — la mariée reparut... cette fois au bras de celui qui, devant Dieu, comme devant la loi, était son mari... la Jorki ne put résister au désir qui la mordait au cœur... au désir de mieux voir, oui, de dévisager celle qui lui prenait son Gérard.

Elle fit un pas qui la porta au premier rang des curieux... et quand les mariés arrivèrent devant elle, l'éclair de ses yeux entra, si aigu, si fulgurant, dans les yeux de la nouvelle comtesse de Lussan, que la jeune femme, instinctivement, peureusement se serra contre celui qui était désormais son protecteur...

Oh ! Gérard !

Il avait vu, lui aussi.

Et Antoinette surprenant son tressaillement :

— Cette femme, murmura-t-elle, en se

serrant plus fort contre lui... Vous la connaissez ?

Mais il avait eu le temps de croiser son regard avec le regard noir de Stella.

Il avait eu le temps de lui rappeler, plus éloquentement que par la parole : — Tu as juré sur la Madone della Pietà...

La Jorki resta immobile et muette... Et Gérard passa en répondant à sa femme :

— Une étrangère dont la curiosité est indiscrète, ma chérie. Ne prenez donc pas garde à cela.

Personne n'y prit garde, en effet.

Une heure après, l'étranger quittait l'hôtel, sans parler autrement que pour demander sa note qu'elle régla avec une dédaigneuse générosité. Oui, une princesse voyageant incognito.

Et la fête du mariage se prolongea jusqu'à la nuit où le parc du château s'illumina de toutes ses lanternes vénitiennes pour transformer sa grande pelouse en une admirable salle de bal ouverte à tous les gens du pays, — pendant que la sauterie des invités, dans les salons du rez-de-chaussée, allait se prolonger jusqu'au souper — pour reprendre ensuite... et de plus belle.

C'est à ce moment que M. Leprévost fut abordé par un jeune homme... un invité aussi, car il était en habit et cravaté de blanc, — qui tenait un télégramme à la main.

— Eh bien, Fabert, qu'y a-t-il ?

C'était son ingénieur. Il semblait sou-

cieux.

Cette dépêche que je reçois de la nourriture de mon petit.

— Votre enfant ne va pas bien ?

— Voici ce qu'elle me dit : « Pierre un peu de fièvre. Médecin viendra demain matin. »

— Ce ne sera rien, sans doute.

— Je l'espère, mais je suis inquiet.